



Les étangs médiévaux de Midi Pyrénées (Armagnac et Ségala) : De nouveaux usages entre intensification ou préservation

Bernard Alet, Alexandra Angeliaume-Descamps, Gérard Briane

► To cite this version:

Bernard Alet, Alexandra Angeliaume-Descamps, Gérard Briane. Les étangs médiévaux de Midi Pyrénées (Armagnac et Ségala) : De nouveaux usages entre intensification ou préservation. Usages et espaces communautaires dans les zones humides, Nov 2010, Orléans, France. pp. 109-122, 2012. <halshs-00739404>

HAL Id: halshs-00739404

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00739404>

Submitted on 22 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GHZH

USAGES ET ESPACES COMMUNAUTAIRES DANS LES ZONES HUMIDES

Orléans, 12 ET 13 NOVEMBRE 2010

THEME 2 : ORIGINALITES DES USAGES EN ZONES HUMIDES

Titre :

" Les étangs médiévaux de Midi Pyrénées (Armagnac et Ségala) : De nouveaux usages entre intensification ou préservation "

*" Medieval ponds in Midi Pyrénées (Armagnac and Ségala) :
New uses between intensification or protection "*

Auteurs :

Alet Bernard, Angélie Descamps Alexandra, Briane Gérard
MCF Université Toulouse le Mirail - Chercheurs associés GEODE
Géographie de l'Environnement UMR 5602 CNRS
5 allées Antonio Machado 31 058 Toulouse
alet@univ-tlse2.fr, angeliau@univ-tlse2.fr, briane@univ-tlse2.fr

Résumé : Les étangs de l'Armagnac et du Ségala, milieux entièrement artificiels créés pour des raisons à la fois religieuses, sociales et économiques, sont pour la plupart très anciens, certains étant attestés du Moyen-âge, d'autres des XIVe et XVe siècles. Initialement espaces féodaux ou ecclésiastiques, à usages communautaires, ils étaient essentiellement voués à la production piscicole. A partir de la Révolution, ils deviennent majoritairement privés, quelques-uns deviennent communaux et leurs usages se diversifient. Au XIXe siècle, s'ajoute aux pêches collectives, la production de joncs pour le paillage des chaises, de fourrages pour animaux ou encore de céréales lors des assecs. Enfin, le XXe siècle s'ouvre sur de nouveaux usages. Certains restent voués à la pêche traditionnelle alors qu'émergent pour le plus grand nombre de nouvelles pratiques : pisciculture intensive monospécifique pour la restauration ou le réempoissonnement des rivières, pêche no-kill... Enfin, quelques étangs communaux s'orientent vers des usages pédagogiques et récréatifs en association avec des aménagements d'accueil. Ces nouveaux usages, sources de conflits ou parfois d'atteintes environnementales, sont aujourd'hui peu compatibles avec les enjeux et mesures Natura 2000 visant à préserver la biodiversité de ces milieux. Dans cet article, nous nous proposons de présenter l'évolution pluriséculaire des usages des étangs en insistant sur la diversité des acteurs en jeu, leurs motivations et leurs actions sur ces zones humides ; tout en mettant en avant le rôle des nouveaux usages dans l'apparition de conflits ou dans les perturbations environnementales.

Mots Clés : étangs – usages – acteurs – conflits - gestion - préservation - Natura 2000 – Midi Pyrénées

Summary : The ponds of Armagnac and Ségala, entirely artificial environments created for reasons at once religious, social and economic, are for the most very old, some of them are testified from the Middle Age, others from the 14th century and 15th century. Initially feudal or ecclesiastical spaces, for community uses, they were principally dedicated to fishing production. Since the French Revolution, they became predominantly private, some of them became commune property and their uses diversified. In the 19th century, production of reeds for mulching chairs, fodder or grain for animals during the drying up season adds up to to collective fisheries . Finally, the 20th century begins with new uses. Some are dedicated to traditional fishing, whereas new practices emerge for the greatest number : monospecific intensive fisheries for the restoration or restocking of rivers, no-kill fishing, etc. These new uses, sources of conflict or sometimes environmental damage are only slightly compatible with today's Natura 2000 issues and measures aimed at preserving the biodiversity of these environments. In this paper, we propose to present the evolution of century old customs of these ponds with

emphasis on the diversity of actors involved, their motivations and their actions on these wetlands, while highlighting the role of new uses in the appearance of conflicts or environmental disruptions.

Key words : ponds – uses – actors – conflicts - management – protection - Natura 2000 – Midi Pyrénées

Introduction

Situés dans le sud-ouest de la France, les étangs de l'Armagnac et du Ségala, milieux entièrement artificiels créés pour des raisons à la fois religieuses, sociales et économiques, sont pour la plupart très anciens, certains étant attestés du Moyen-âge, d'autres des XIV^e et XV^e siècles (figure 1, photo 1)). Initialement espaces féodaux ou ecclésiastiques, à usages communautaires, ils étaient essentiellement voués à la production piscicole (Angeliaume, 2007, Briane, 2007, Sirven, 2004).

Par le passé sous gestion ecclésiastique et féodale, les modalités de gestion ou d'accès permettaient alors à un grand nombre de bénéficiaires de leurs produits (pêche, chasse, ressource végétale, ...) dans le cadre d'une gestion extensive et de valorisation diversifiée et multifonctionnelle (moulin, ...). A partir de la Révolution, ils deviennent majoritairement privés et leurs usages se diversifient. S'ajoute aux pêches collectives, la production de joncs pour le paillage des chaises, de fourrages pour animaux ou encore de céréales lors des assecs tout en restant à usages essentiellement communautaires. Un important changement s'amorce après la Seconde Guerre Mondiale.

Dans un contexte de préservation de l'environnement, la fin du XX^e siècle apporte de nouveaux moyens et outils pour gérer ces espaces dont la valeur écologique est enfin reconnue au niveau national, voire au niveau européen. Toutefois, pour diverses raisons, ces outils rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre.

Après avoir retracé les grandes lignes des usages passés de ces étangs, bien souvent associés à des productions à usages collectifs, nous aborderons les usages actuels et les motivations ayant conduit à la mise en œuvre de mesures de préservation et de gestion, avant de présenter un bilan de ces outils.

1. Entre usages collectifs et privatifs: des étangs aux nombreuses ressources (avant 1945)

Au Moyen-Age, l'exploitation des étangs vise essentiellement la production piscicole. La possession des étangs à poissons revêt alors un caractère aristocratique ou monastique au même titre que les forêts et garennes. L'élevage du poisson et en particulier de la carpe est sans conteste l'activité prépondérante qui a motivé l'aménagement de ces pêcheries. Même si l'étang peut être utilisé pour la production d'énergie hydraulique et accueillir un ou plusieurs moulins, cette activité s'avère néanmoins secondaire. C. Beck (2007) relève en effet l'activité aléatoire de « ces moulins qui s'arrêtent de fonctionner au moment des pêches ». La végétation aquatique peut être maintenue pour favoriser la vie piscicole mais elle était régulièrement contenue par la fauche ou faucardage des ceintures végétales.

Les étangs et viviers étaient l'apanage quasi exclusif de l'aristocratie ou de l'église, comme les châteaux, tours, pigeonniers et moulins. En effet, les étangs impriment au canton de Rignac, comme à celui de Bournazel, le sceau significatif de l'Ancien Régime : ainsi, sur le

blason de Rignac, sont représentés 5 canards, en référence à l'importance des étangs en tant que « canardières » à cette période.

Les nombreux usages étaient donc liés aux privilèges seigneuriaux ou aristocratiques - comme le marquisat de Bournazel et les baronnies de Privezac et de Bourouillan où s'observent les plus anciens, les plus grands et les plus pérennes des étangs -, ainsi qu'aux ordres monastiques, comme par exemple les abbayes de Conques ou de Loc-Dieu. Nombreux étaient les produits ou ressources complémentaires issus du monde animal, végétal et minéral, y compris l'énergie hydraulique.

Après la Révolution, plusieurs étangs du Ségala et de l'Armagnac disparaissent car asséchés ; ceux qui subsistent font l'objet de nombreux conflits d'appropriation ou d'usages.

1.1. Des étangs aux ressources collectives diversifiées

L'usage principal des étangs était la pêche. Régulièrement vidangés, ils étaient considérés entre autres comme d'importants viviers à poissons hébergeant des tanches, carpes, perches, gardons, brochets voire anguilles... En 1875, Henri Affre (in J. Arnal, 2003) notait que « *les viviers en Rouergue fournissaient une ressource pour l'alimentation publique conformément aux abstinences prescrites par l'Eglise. On pêchait en abondance du poisson dans les vastes viviers de Lugan, de Bournazel, du Vibal, d'Istournet... mais encore dans un grand nombre d'autres, beaucoup moins étendus, que des particuliers avaient fait pratiquer dans leurs domaines, quelquefois même dans leurs jardins... Ces viviers permettaient de conserver le poisson vivant et une pêche aisée avant de procéder à sa vente* ». La religion catholique voulait que la vidange des étangs ait lieu pendant le Carême, soit entre Mardi Gras et Cendres, soit la Semaine Sainte entre Rameaux et Pâques.

Un autre usage secondaire était la consommation locale de moules d'eau douce vivant en particulier dans ces étangs. En effet, de très nombreuses coquilles de moules d'eau douce ont été trouvées à Bertholène lors de la vidange des douves du château à proximité de la cuisine, ce qui démontre que ce coquillage était bien consommé en Rouergue (J. Arnal, 2003).

L'usage cynégétique des étangs comme « canardière » était réservé à l'aristocratie : les étangs étaient utilisés pour la chasse au gibier d'eau et notamment les canards (le blason de Rignac, sur lequel figurent 5 canards, rappelle l'importance de cet usage sous l'Ancien Régime).

Outre les usages liés au monde animal, les étangs procuraient de nombreuses ressources liées au monde végétal. En effet, Cl. Favarger (1961) signale une forte consommation de châtaignes d'eau (*Trapa natans*) en France et en Suisse au Moyen-Age. Cette plante flottante s'est aujourd'hui considérablement raréfiée en Europe.

Parmi les autres usages de plantes aquatiques, certains joncs et laîches étaient utilisés pour empailler les chaises : c'est le cas de la laîche à épi (*Carex paniculata*) ou du jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris*) qui étaient ainsi valorisés non seulement en Viadène mais aussi dans l'ensemble du Nord-Aveyron.

De même, la végétation aquatique faucardée pouvait servir parfois de « paille » pour la litière. Après la Révolution, les usages agro-pastoraux se sont développés en périphérie d'étangs, notamment les cultures et prairies de fauche, dans le cadre de la complémentarité spatio-temporelle des ressources naturelles. Les bordures d'étangs étaient utilisées comme pâturage

d'appoint en saison estivale sèche: c'était le cas à l'étang de Bournazel (Photo 2 : photos anciennes mises à disposition par J. Caville).

Lors du curage de certains étangs, les apports sédimentaires étaient utilisés en tant qu'engrais ou fertilisants comme par exemple au « Grand étang » de Bournazel. En Armagnac, on louait les étangs pour la mise en culture lors des assecs et les rendements en blé étaient alors particulièrement élevés.

Les usages liés à la ressource hydraulique n'étaient pas négligeables. Plusieurs étangs comme par exemple ceux de Bournazel, Privezac et de Bayle servaient de « païssière » ou « payssière » (réservoir ou réserve d'eau) pour alimenter les moulins à usage exclusif de la noblesse : moulin de Cavagnac à Bournazel, moulin du grand étang de Privezac, moulin de l'étang de Roudillou, moulin de Bayle à Rignac (Azema, 2002)... Cependant, face au caractère aléatoire de la ressource en eau, ces moulins d'étangs « *ne fonctionnent qu'une partie de l'année à cause de la sécheresse estivale* » (AD série 61 S 4). Certains viviers comme celui de Bournazel étaient utilisés pour l'irrigation des terres.

1.2. Des étangs sources de nombreux conflits : entre pérennisation et disparition

Les étangs, espaces aux ressources très convoitées, étaient souvent sources de conflits d'usages : conflits autour de la ressource en eau, braconnage, vols, fraudes multiples... Les plaintes et procès étaient alors nombreux. Les poissons étaient fréquemment volés la nuit car il était difficile de surveiller continuellement les étangs. Verlhaguet (1931) relate que les étangs de Bournazel et de Privezac, lors de leur vidange, « étaient surveillés chacun par deux gardiens et ce, jour et nuit, pour s'opposer à tout vol de poissons et pour s'assurer que les eaux avaient fini de couler... ». Les conflits portaient également sur un écoulement minimum de l'eau, notamment pour faire fonctionner les moulins, dans les cas où l'étang était couplé avec un moulin placé à l'exutoire. En 1750, les archives de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Ancien Régime relatent l'empoisonnement de l'étang d'Istournet, appartenant à l'évêque de Rodez, avec des fleurs jaunes de bouillon-blanc (*Verbascum sp.*), vulgairement appelé patelase ou boullou, qu'on avait pilés avec du fiant de brebis, ou autres drogues et appâts.

Dans son ouvrage sur la « Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron », P.A. Verlhaguet (1931) évoque les « *procès-verbaux de vente du mobilier de 2^{ème} origine* » juste après la Révolution, notamment la vente de la pêche de l'étang de Bournazel le 29 Ventose an II (19 mars 1794) à de très nombreux enchérisseurs (3 324 livres de poissons adjudgées en 246 lots pour la somme totale de 2 011 l.).

Toujours après la Révolution, suite à plusieurs lois, en particulier celles d'une part du 14 Frimaire an II (4 décembre 1794) sur le comblement des étangs en France et d'autre part du 16 septembre 1807 sur le « dessèchement » ou l'assèchement des marais, de nombreux étangs ont disparu pour différentes raisons : tout d'abord, pour des raisons d'assainissement et d'hygiène publique, les étangs étant considérés comme insalubres et la cause de tous les « maux », vecteurs de maladies voire d'épidémies ; ensuite pour des changements d'habitudes alimentaires, avec un amoindrissement du poids de la religion catholique qui voulait que l'on mangea du poisson (et non de la viande) tous les vendredis; enfin et surtout pour récupérer des terres agricoles, la mise en culture étant considérée comme plus rentable.

En Armagnac, les lois sur l'assèchement des étangs n'eurent qu'un effet très temporaire car dès le début du XXe siècle, de nombreux étangs sont à nouveau créés avec souvent de nouveaux usages associés (cf. infra).

2. De nouveaux usages entre intensification (1945-1990)...

2.1. Nouvelles pratiques et dégradation des étangs privés

Ainsi, depuis la Révolution, une grande partie des étangs dépendent de la propriété privée, très peu en effet sont restés dans le domaine public – seuls quelques uns sont restés communaux et leurs usages et gestion diffèrent notablement, ce que nous verrons ci-dessous. Peu à peu, et en particulier à la fin du XXe siècle, les usages se spécialisent. Cette évolution contemporaine est marquée, entre intensification et spécialisation, par des usages monospécifiques et une valorisation des « produits » de ces étangs.

Si la pêche « classique » - avec vidange de l'étang et vente à la digue ou échange avec d'autres régions d'étangs - a connu au début du XXe siècle un net regain, on s'oriente plutôt depuis les années 1990 vers des piscicultures monospécifiques privées, individuelles ou gérées par les Fédérations de pêche. Tel est le cas de l'étang du Roudillou en Ségala ou de La Hitère en Armagnac, où l'étang et ses produits sont gérés par la Fédération de pêche locale ; la production de l'étang servant essentiellement au réempoissonnement des rivières ou à l'initiation à la pêche. Ces élevages mono-spécifiques peuvent aussi être gérés par des particuliers, comme l'étang du Pouy en Armagnac, où on produit des esturgeons pour le grossissement (avant revente pour la production d'oeufs). Le cas le plus spectaculaire de spécialisation est celui de l'étang de Bournazel dans le Ségala où l'on pratique la pêche « no-kill » des carpes. Cette pratique est fondée sur une convention de 5 ans entre le propriétaire et une société anglaise qui vend une prestation (pêche à la carpe de nuit, fourniture des repas, déplacements entre Londres et Rodez avec la compagnie aérienne Ryanair). L'aménagement d'une vingtaine de postes de pêche a entraîné un certain nombre de nuisances paysagères et l'introduction de carpes de gros gabarit a fortement perturbé l'écosystème de l'étang (photo 3 : Les usages actuels des étangs). De même les colonies de hérons nicheurs ont disparu. Parallèlement, certains étangs de l'Armagnac sont valorisés, à l'image des retenues collinaires, pour l'irrigation des parcelles agricoles, entraînant généralement leur mise à sec en fin de saison d'arrosage (photo 3). On prélève en effet presque la totalité du volume d'eau : par exemple dans l'Armagnac, on prélève, dans les étangs du Juges ou du Gaillon d'une capacité voisine de 40 000 m³, jusqu'à 35 000 m³ pour l'irrigation. Cette pratique est aussi répandue en Ségala, où plusieurs étangs tels que ceux de Privezac et Anglarès servent aussi aujourd'hui à l'irrigation des cultures comme le maïs-ensilage.

De fait, ces nouvelles pratiques sont plus tournées vers des usages individuels liés à la propriété privée de l'étang, même si d'un certain côté on peut considérer que le produit de l'usage a une « destination » collective. Par ailleurs, ces nouvelles pratiques sont généralement associées à une dégradation du milieu... L'irrigation implique une variation importante du niveau de l'eau néfaste pour la plupart des espèces faunistique (en particulier la cistude). De plus, la proximité des étangs et des parcelles agricoles intensives favorise la pollution et le comblement des étangs ainsi que le développement de plantes nitrophiles pendant la période d'assèchement... Ce sont généralement les pratiques de fertilisation et de traitements des cultures, qui occasionnent des pollutions diverses soit ponctuelle soit diffuse dans le temps et dans l'espace. Plus généralement, l'érosion accélérée par la généralisation des cultures de printemps favorise le comblement ou l'envasement plus rapide des étangs.

Enfin, le drainage de toutes les zones humides périphériques et la reconversion des prairies et landes en cultures intensives ont rendu les étangs beaucoup plus vulnérables à une dégradation de la qualité de leur eau, en lien avec le ruissellement en provenance des parcelles agricoles.

Ces pollutions et ces transformations perturbent l'équilibre des populations végétales et animales des étangs, avec un fort risque de diminution de la biodiversité. On peut ainsi noter que, depuis 2003, l'étang de Bournazel subit l'érosion de la biodiversité notamment ornithologique. Directement associée à la pêche de la carpe au « No Kill » on observe une nette baisse de la fréquentation par les hérons, aigrettes, grèbes huppés et nombreux autres migrateurs gênés par la surfréquentation de l'étang... De même, le « faucardage » important de l'étang de Bournazel au détriment de la végétation aquatique (nénuphars) nuit à leur alimentation.

L'introduction et le développement de nombreuses espèces animales allochtones (écrevisse de Louisiane, ragondins, visons d'Amérique) porte préjudice aux espèces locales et font régresser la végétation riveraine des roselières (phragmitaie) ou aquatique (châtaigne d'eau, nénuphars...).

En outre, l'introduction d'espèces végétales invasives lors de l'aménagement d'étangs notamment pour l'agrément (jussie, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya,...) entraîne la régression des espèces locales rares. Pourtant, l'intérêt botanique des étangs est reconnu depuis longtemps. Dans le Ségala aveyronnais, le botaniste villefranchois Antoine Bras évoque déjà la richesse des étangs à la fin du XIXe siècle (Bras, 1877). La végétation, notamment, a tendance à se banaliser, ne présentant plus que des espèces nitrophiles communes, et une diversité plus faible. De nombreuses plantes aquatiques citées dans le Bas Armagnac en 1870 n'ont pas été retrouvées aujourd'hui. Elles répondent plus rapidement que les espèces animales aux changements du paysage (disparition des prairies, du bocage,...).

2.2. Vers une ouverture à la fréquentation des étangs communaux

Les étangs communaux, quant à eux, restent pour la majorité exploités traditionnellement : on y pratique la pêche extensive tous les ans ou tous les deux ans. C'est l'occasion pour les villageois de se réunir autour d'un repas issu du produit de la pêche et, surtout, de transmettre une tradition et un savoir aux plus jeunes. Les bénéfices en reviennent à la mairie qui conserve le produit de la vente (après avoir conservé les alevins qui seront remis à l'eau). En outre, les habitants reçoivent traditionnellement chacun 500 g de poisson.

A ce schéma, qui toutefois ne concerne que quelques rares étangs de l'Armagnac, s'ajoute une démarche nouvelle de la part de communes qui souhaitent valoriser leurs étangs au titre de vitrine de leur politique environnementale. Ainsi, la municipalité de Perchède a émis il y a deux ans le souhait de réhabiliter et de valoriser l'étang du même nom – un des plus anciens de la région - et ses boisements. Dans un premier temps, la commune envisage de restaurer l'étang, en cours de comblement, et de remettre en état le système de vidange lié à l'activité de pêche. Mais elle veut aussi y associer une valorisation touristique et pédagogique (aménagement de sentiers pédestres, observatoire de la faune notamment des oiseaux d'eau, mise en place de panneaux informatifs...) (figure 2). Ce projet est soutenu par l'ADASEA du Gers car la valorisation pédagogique permettra de fait d'avoir un site « vitrine » des étangs de l'Armagnac pour communiquer sur la Cellule d'Assistance Technique (CAT), outil de gestion présenté ci-après.

Cette initiative qui a abouti à l'automne 2010 est particulièrement innovante et intéressante à plusieurs titres. D'une part, il s'agit d'un des seuls étangs du domaine public (dans un contexte d'étangs privés) qui accueille et sensibilise des groupes scolaires, des habitants, des touristes, mais aussi des universitaires... D'autre part, les actions ont été conduites en concertation avec les différents usagers: gestionnaires forestiers, chasseurs, randonneurs... afin d'y réaliser un espace d'accueil, de loisir mais aussi de sensibilisation sur les intérêts écologiques et patrimoniaux des étangs anciens.

A l'amont de la démarche, le souhait des élus était d'ouvrir ce lieu au public: avec une valorisation pédagogique par les écoles pour ce site proche de nombreux bourgs et petites villes et avec une valorisation touristique liée à la proximité du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui draine 5000 pèlerins par an et des thermes de Barbotan qui accueillent 14500 curistes par an. Toutefois ce souhait d'ouverture peut apparaître en contradiction avec les intérêts écologiques de l'étang : une surfréquentation serait une menace pour la faune ou la végétation riveraine. La valorisation communale ouverte sur un large public pourrait conduire à la dégradation du site. On peut toutefois penser que l'engagement des acteurs comme l'ADASEA ou l'Agence de l'Eau, avec l'appui des moyens de gestion qu'ils proposent, permettra d'éviter ce genre de situation.

Déjà reconnus au titre de Natura 2000, les étangs de l'Armagnac font l'objet d'un projet de classement en Zone Humide d'Importance Internationale au titre de la convention de RAMSAR.

Au-delà de leurs nouveaux usages, les étangs présentent des intérêts paysagers et écologiques toujours très forts qui ne peuvent être ignorés et qui justifient les moyens mis en œuvre pour leur préservation.

3. ... et préservation : une reconnaissance de la richesse biologique des étangs (1990 -)

3.1. Une biodiversité reconnue au niveau national

L'intérêt botanique des étangs du Ségala et de l'Armagnac est donc reconnu depuis au moins le XIXe siècle (Bras, 1877). Les étangs comprennent un certain nombre d'espèces végétales protégées au niveau national : la littorelle (*Littorella uniflora*), le fluteur nageant (*Luronium natans*) ou au niveau régional le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la châtaigne d'eau (*Trapa natans*), l'utriculaire (*Utricularia vulgaris*), la cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*) (Bernard, 2005, Briane, 1994, 2007, Dupias, 1966, Terre, 1971).

La plupart des étangs sont entourés de vieux bois, souvent de chênes, où on observe de nombreux passereaux nicheurs, des galeries boisées en bordure et en queue d'étangs (aulnes, saules, frênes...) ou des landes atlantiques en forte régression aujourd'hui mais qui étaient autrefois très présentes à proximité de certains étangs avec la bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*), la bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), ou la bruyère à balai (*Erica scoparia*). Les prairies ou friches inondées de façon temporaire constituent le stade initial pour des espèces hygrophiles comme le jonc glauque (*Juncus glaucus*), la menthe pouillot (*Mentha pulegium*), la salicaire (*Lythrum salicaria*). Le long des fossés, on rencontre des groupements plus riches en hélrophytes avec le lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*). En relation avec les étangs eutrophes, on observe une végétation

enracinée ou flottante, ainsi qu'une ripisylve marécageuse en tête d'étang. On est très souvent en présence d'une ceinture de végétation comme la cariçaie à carex faux papyrus (*Carex pseudo-cyperus*) et d'une roselière à massette (*Typha latifolia*) (Cahiers d'habitats, 2004, Rameau, 1996).

Ce sont également des milieux d'une grande richesse faunistique. En ce qui concerne les reptiles et les batraciens, on peut observer la couleuvre à collier, la couleuvre vipérine, la grenouille verte et la rainette méridionale. Parmi les oiseaux, on peut noter certaines espèces remarquables: des espèces sédentaires nicheuses comme le petit gravelot, les hérons cendré et bihoreau, les rousserolles effarvate et turdoïde, le blongios nain, la poule d'eau, la foulque macroule, les grèbes huppé et castagneux, le martin pêcheur, des espèces migratrices comme la grande aigrette et l'échasse blanche, des espèces de passage (balbuzard pêcheur). On observe également en périphérie des étangs des chauves-souris telles que les rhinolophes et la barbastelle et des insectes liés aux vieux arbres tels que le pique-prune, le lucane cerf-volant et le grand capricorne (Docob étangs du Ségala, 2009, Docob étangs de l'Armagnac, 2003).

Dans l'Armagnac, sur ces eaux tranquilles bordées de branches mortes, on observe l'une des populations de cistudes (espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive « habitats) les plus importantes d'Europe. Au niveau piscicole, on peut citer la lamproie de Planer. On peut aussi évoquer la disparition récente (il y a une trentaine d'années) du vison d'Europe et de la loutre. Au niveau des libellules, les étangs du Ségala comptent, avec plus de 30 espèces inventoriées, la moitié des espèces aveyronnaises et 1/3 des espèces françaises.

La plupart de ces espèces figurent dans les listes nationales d'espèces protégées et/ou dans les annexes de la directive européenne Habitats, Faune et Flore.

Cette richesse écologique des étangs a été mise en évidence lors de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) réalisé en 1984/85. Ces étangs constituent l'une des plus importantes et intéressantes zones humides de Midi-Pyrénées, classés « Zone Verte » dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne.

3.2. Une nouvelle reconnaissance par la procédure européenne Natura 2000

Ces milieux aquatiques conçus, créés, aménagés, gérés par les sociétés locales se révèlent sur le temps long des réservoirs de biodiversité d'une grande originalité. Cette biodiversité animale et végétale générée progressivement depuis plus de six siècles a justifié l'inscription en 1996 des principaux étangs au réseau Natura 2000 (Directive européenne Habitat Faune Flore initiée en 1992).

Ils présentent ainsi des habitats naturels (codes indiqués en chiffres) remarquables au niveau européen d'où leur classement au réseau Natura 2000 : tapis à châtaignes d'eau (22.414) (photo 3), tapis de nénuphars (22.4311), colonies d'utriculaires (22.414), gazons à littorelle (22.312), gazons amphibies à annuelles (22.32), végétation à potamots (22.4314), scirpaies lacustres (53.12), jonçaies (37.24) (Cahiers d'habitats, 2004, Rameau, 1996)...

Dans l'Armagnac, la procédure Natura 2000 concerne seulement 5 étangs (sur 150 attestés anciens) et est renforcée par d'autres actions antérieures d'aides à la préservation des étangs comme l'Opération locale des étangs de l'Armagnac et son suivi 1995-2000, le CTE « Etangs

de l'Armagnac », les CAD... En Ségala, à l'origine, 9 étangs ont été proposés pour intégrer le réseau Natura 2000, puis seulement 4 ont été conservés (Docob, 2009).

3.3. Les moyens et outils de Natura 2000

La procédure Natura 2000 résulte d'expertises environnementales des étangs de 2000 à 2008 et vise à permettre leur restauration écologique des entre 1995 et 2002. Cette procédure permet ainsi l'aide à la restauration des étangs et de leurs digues, le suivi de l'évolution de la biodiversité et des espèces invasives, la désintensification des activités agricoles (réduction des intrants, reconversion herbagère...), des actions de sensibilisation (sentiers de découverte, mallette pédagogique, ...) ou des actions d'information et de conseil aux gestionnaires... (figure 3)

Dans l'Armagnac la procédure Natura 2000 est largement avancée puisque le Document d'Objectif a été validé en 2003 et a conduit à la mise en place d'une dizaine de contrats sur 5 étangs (6 contrats pour 4 étangs, 7,3 % de la zone Natura renforcés par des MAET et des CAD). Si ces chiffres semblent faibles, ils restent dans la lignée des résultats affichés un peu partout par Natura 2000: cet outil de mise en œuvre longue et complexe n'est souvent suivi que de peu d'applications sur le terrain.

Ainsi, en Ségala, seulement 4 étangs font l'objet du Document d'Objectif (DOCOB) qui a été validé en 2009. Actuellement, l'opérateur n'est pas le même que l'animateur du DOCOB (le SIAV2A (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou) n'a pas voulu poursuivre après le DOCOB et a été remplacé par l'ADASEA 12), il n'y a pas de contrat spécifique (peu de volontaires, conflits pour certains étangs...). Le changement d'interlocuteur entre les différentes étapes ajoute une difficulté supplémentaire à une démarche déjà longue; soulignons que les premières contractualisations font suite à une phase d'information/sensibilisation, puis une phase de rédaction du Document d'Objectifs DOCOB qui s'étale sur plusieurs années. De fait, en Armagnac, le DOCOB validé en 2003 n'a été vraiment opérationnel qu'en 2008 (6 contrats signés) et en Ségala, validé fin 2009, le DOCOB n'a toujours pas été suivi de contrat.

3.4. Les cellules d'assistance technique (CAT) : une aide à de meilleurs usages

Plus proche des préoccupations des usagers/propriétaires, les CAT et (Cellule d'Assistance Technique de l'Aveyron et du Gers) et la CATZH du Gers (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides), offrent des aides sous l'égide de l'Agence de l'eau pour maintenir les activités. Elles mettent à leur disposition un outil de préservation des zones humides en raison de leurs intérêts hydrologiques et écologiques.

La CATZH des étangs de l'Armagnac comprend 102 adhérents, 158 étangs concernés, 80 diagnostics suivis de plans de gestion, 106 visites du suivi, 12 visites de conseils, 10 journées spécialisées, 6 dossiers d'aide financière... En terme de publications et d'animation, elle a permis la réalisation d'articles, de posters, de cahiers techniques et de plaquettes, l'animation de journées techniques (pisciculture, valorisation...) ou l'organisation de séminaires.

Cette démarche est intéressante car elle concerne un grand nombre d'étangs et la préservation de leur patrimoine.

3.5. Un bilan mitigé...

Les sites Natura ont pour vocation de conserver et mettre en valeur les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaires identifiés sur les étangs, notamment à maintenir ou restaurer des zones humides constituant des habitats naturels remarquables, à assurer le bon état des étangs (en maintenant par exemple la pêche extensive, en luttant contre l'envasement, en limitant les atteintes à la qualité de l'eau par la réduction des intrants sur les bassins d'influence, etc.). En terme d'actions de gestion depuis la validation des DOCOB des étangs d'Armagnac, elles ont porté sur la restauration hydraulique d'étangs et de mares, la gestion extensive des étangs et de leurs bordures (prairies, bois). Sur la période 2006-2008, les actions de gestion se sont matérialisées au travers de 6 contrats Natura 2000 impliquant 4 étangs (75,27 ha de la zone Natura soit 7,3 %), et pour les parcelles agricoles, 8 CAD (contrat d'agriculture durable) et 15 contrats MAEt (mesures agri-environnementales territorialisées) concernant 46 ha soit 7,2 % de la zone Natura et 334 ha soit 16 % de la zone d'influence. Les actions de suivi des milieux et des espèces proposées dans le DOCOB ont débuté en 2008 pour la végétation et les cistudes, et en 2009 pour la qualité de l'eau. Les premiers résultats semblent satisfaisants, tout comme les résultats des actions d'accompagnement (actions de sensibilisation, de communication, d'information des acteurs locaux).

Si ces résultats sont positifs pour l'Armagnac, il n'en demeure pas moins au final que seulement 14,5 % de la zone Natura seulement est sous contrat et 16 % de la zone d'influence, ce qui reste modeste. On peut s'interroger sur les freins (budgets, contraintes, limite d'âge à 60 ans pour les bénéficiaires des mesures...) à l'adhésion aux contrats Natura 2000, les réticences des premiers temps liées à la polémique générale autour de Natura s'étant effacées face aux atouts apportés par les mesures.

Pour le Ségala, les résultats sont beaucoup plus mitigés du fait de blocages ou de l'indifférence générale et aucun contrat Natura 2000 n'est signé à ce jour. Cependant il est aujourd'hui difficile de faire un bilan définitif compte-tenu de la date récente de validation du DOCOB (2009).

Conclusion

Les vieux étangs de Midi-Pyrénées constituent un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais l'évolution des intérêts autour de leurs usages a conduit à de nouvelles pratiques entre dégradation et préservation. Les nouvelles pratiques – pisciculture intensive, longues périodes d'assèchement, restauration, comblement, irrigation – induisent des risques tels que la fermeture par manque d'entretien, la pollution des eaux d'origine agricole, l'érosion de la biodiversité, la propagation d'espèces invasives.

Ainsi, les usages collectifs passés ont permis une valorisation diversifiée et préservatrice du patrimoine des étangs ; les usages d'aujourd'hui, plus spécifiques et intensifs, imposent une gestion à l'aide d'outils communs des étangs pour leur conservation.

Depuis la fin des années 1990, Natura 2000 propose des moyens et des outils de gestion. Toutefois, la mise en œuvre de cette procédure est relativement lente. De fait, les premières contractualisations font suite à une phase d'information/sensibilisation, puis une phase de rédaction du document d'objectifs (DOCOB) sur deux ans : de telle sorte que 6 ans se sont écoulés entre la validation du DOCOB des étangs de l'Armagnac en 2003 et la concrétisation

des 6 contrats. La situation est encore plus marquée en Ségala où les inventaires ont été réalisés en 1994 et le DOCOB validé seulement en 2009.

Malgré un bilan mitigé, il semble que les intérêts autour des enjeux écologiques des étangs fédèrent aujourd'hui la plupart des propriétaires privés ou des gestionnaires. Aujourd'hui, la préoccupation environnementale semble prendre de plus en plus de place dans l'aménagement et la gestion des étangs de Midi-Pyrénées.

Bibliographie

- ANGELIAUME-DECAMPS A., LEMOUZY C., HURTES S., 2007 – Les vieux étangs d'Armagnac d'hier à aujourd'hui : Un avenir lié aux activités agricoles, in « *Zones humides européennes : espaces productifs d'hier à aujourd'hui* ». Acte de Colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides, 20, 21 et 22 octobre 2005 - Le Blanc (Indre), collection *Histoires et terres humides*, Estuaria, 2007, pp. 457-474.
- ANGELIAUME-DECAMPS A, BARTOUT P., 2007, *Armagnac et Limousin, deux régions oubliées de l'histoire de étangs*, in "Géographie de l'étang, des théories globales aux pratiques locales" Sous la direction de Laurent Touchart, L'Harmattan, 2007, pp. 181-194.
- ARNAL J., 2003 - La pêche en Rouergue du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle : quelques éléments d'histoire au travers des sources écrites et des fouilles archéologiques, in «Rouergue, carrefour d'Histoire et de Nature », Ed. Fédération Historique de Midi-Pyrénées et Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, pp. 113-126.
- AZEMA J.P., 1992, *Moulins du Rouergue* (Cartes postales anciennes), Ed. Musée du Rouergue, pp. 73-74.
- BECK C., 2007 - Entre difficultés et rentabilité : la production des étangs à la fin du Moyen-Age ; l'exemple bourguignon, in *Actes du colloque du Groupe d'Histoire des Zones Humides (Le Blanc, 2005)* « *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui* », Estuaria, Coll. « Histoire et terres humides », pp. 19-31.
- BERNARD C., 2005, *L'Aveyron en fleurs*, Editions du Rouergue, Rodez, 256 p.
- BRAS A., 1877, *Catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron*, Villefranche de Rouergue, 550 p.
- BRIANE G., AUSSIBAL D. (Dir.) et B. ALET (Coll.), 2007, *Paysages de L'Aveyron*, Ed. du Rouergue, Rodez, 336 p.
- BRIANE G., 1994, Fiches ZNIEFF du Département de l'Aveyron, Inventaire de 1982-1989
- COLLECTIF, 2004, *Cahiers d'habitats, milieux humides - Natura 2000*, Tome 3, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- CHARBONNIER P. 2007 - Crue et décrue des étangs d'Auvergne du Moyen-Age à la Révolution, in *Actes du colloque du Groupe d'Histoire des Zones Humides (Le Blanc, 2005)* « *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui* », Estuaria, Coll. « Histoire et terres humides », pp. 181-192.
- DOCOB « étangs du Ségala », 2009, SIAV2A et DREAL Midi Pyrénées, 169 p. (+ annexes)
- DOCOB « Etangs de l'Armagnac », 2003, ADASEA, 215 p. (+ annexes)
- DUPIAS G. et CABAUSSEL G., 1966, *Notice de la Carte de la végétation de Rodez*, feuille 65, 190 p.
- FAVERGER, 1961, Flore des eaux et des marais, Ed Delachaux et Niestlé, 320 p.
- MARRE E., 1919 - Les étangs de l'Aveyron, *Journal de l'Aveyron*, 29/06/1919 et 6-13/07/1919
- RAMEAU J.C., 1996, *Corine biotopes, version originale, type d'habitats français*, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts – ENGREF, ATEN

- ROUGIER DE LA BERGERIE (Baron), 1819, *Manuel des étangs*, 200 p.
- SEGURET-FRAYSSÉ J., 2005, *Le pain tendre : I. Privezac*, Ed. Grelh Roergas, 334 p.
- SIRVEN B., 2004, *Paysages du Gers*, Ed du Rouergue, 270 p.
- TERRE H., 1971, *Catalogue des plantes de l'Aveyron*, CNRS et Conseil Général de l'Aveyron, Rodez, 298 p.
- VERLAGUET P.-A., 1931, *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron*, Tome II
- VIGARIE E., 1927, *Esquisse générale du département de l'Aveyron : tome 1, géographie physique*, Carrère, Rodez, 487 p.

Archives départementales

- Série B (Maîtrise des Eaux et Forêts) : B 1, B11, B14... Usages et conflits liés aux étangs
- Série Q (Enregistrement et domaines nationaux depuis 1790) : Vente des biens nationaux sous la Révolution et liquidation) : Q 9 P.V. de vente de « meubles » de 2^{ème} origine – district d'Aubin
- Série S (Travaux publics, moulins et usines hydrauliques) : 61 S 4 Etat des moulins à farine en activité en 1809 à Bournazel
- Série 13 J (Archives de la famille de Marigny à Bournazel)
- Recueil des usages locaux, approuvés par la Commission centrale Départementale, Département de l'Aveyron, Rodez, 1906, usuel 76A2
- Situation comparée du département de l'Aveyron en 1830 et 1844, extrait du rapport du préfet au Conseil Général, dans la session de 1845, Rodez, 1845.
- Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Aveyron, 1839, Rodez.